



Le Syndicat Mixte du SCoT Grand Douaisis

RAPPORT D'ACTIVITES 2016



Rapport d'activité du syndicat mixte du SCoT grand Douaisis 2016
Un projet de territoire cohérent et durable pour le grand Douaisis



L'année 2016 se révèle être une année dense tant en terme d'études suivies que sur le lancement de dossiers structurants pour notre territoire.

Les commissions thématiques se sont certes moins réunies mais les élus du SM SCoT ont été fortement mobilisés à travers non seulement les comités de pilotage des études en cours sur l'adaptation, la publicité, le paysage, l'observatoire de l'habitat...mais également avec le lancement de la révision du SCoT et ses 3 ateliers de la phase diagnostic.

Cette année se révèle également comme démontrant la volonté du SMSCoT de se tourner de plus en plus vers le grand public avec notamment notre présence à la Foire de Douai, les ballades paysage et l'organisation du 1^o défi familles à énergie positive sur le Grand Douaisis.

Enfin le transfert de compétence du Plan Climat Air Energie Territorial par les intercommunalités marque un pas supplémentaire dans la reconnaissance du travail entrepris par le SM SCoT dans le domaine de l'énergie et du climat.

Toute cette dynamique est rendue possible grâce à la mobilisation toujours plus importante des élus locaux et au travail fourni par une équipe solidaire et impliquée sur la mise en œuvre du programme de travail 2016.

Le Président,

Lionel COURDAVAULT





SOMMAIRE

1. BILAN INSTITUTIONNEL 2016	7
1.1. UN COMITE, UN BUREAU ET DES COMMISSIONS	9
1.1.1. COMPOSITION DU COMITE SYNDICAL.....	9
1.1.2. COMPOSITION DU BUREAU SYNDICAL	9
1.1.3. LES COMMISSIONS : ESPACE D'APPROPRIATION DU PROJET DE TERRITOIRE.....	9
1.1.4. LE CALENDRIER DE LA VIE INSTITUTIONNELLE.....	10
1.2. LE BUDGET – LES MOYENS : un budget constant, une équipe renforcée	11
1.2.1. LE BUDGET	11
1.2.2. UNE EQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE AU SERVICE DES COMMUNES ET DES PROJETS DU TERRITOIRE.....	13
2. BILAN D'ACTIVITES 2016	15
2.1. ACCOMPAGNER LA TRADUCTION REGLEMENTAIRE DU SCOT DANS LES POLITIQUES TERRITORIALES	17
2.1.1. LE SUIVI DES DOCUMENTS LOCAUX D'URBANISME	17
2.1.2. LE SUIVI DES TRAVAUX HABITAT ET DES PROJETS D'AMENAGEMENT.....	20
2.1.3. LE SUIVI DES DOSSIERS DE COMMERCE.....	21
2.1.4. LE SUIVI DES SECTEURS STRATEGIQUES DU SCOT.....	22
2.2. L'ANIMATION TERRITORIALE: Les travaux thématiques.....	24
2.2.1. DANS LE DOMAINE DE L'HABITAT.....	24
2.2.2. DANS LE DOMAINE DU COMMERCE.....	26
2.2.3. DANS LE DOMAINE DU PAYSAGE ET DU PATRIMOINE.....	27
2.2.4. DANS LE DOMAINE DE L'ENVIRONNEMENT	31
2.2.5. DANS LE DOMAINE DU NUMERIQUE.....	31
2.3. L'ANIMATION DU PLAN CLIMAT	32
2.3.1. ANIMATION, PROMOTION, SENSIBILISATION	32
2.3.2. L'ACCELERATION DE L'ANCRAGE DU TERRITOIRE DANS LA TRANSITION ENERGETIQUE	34
2.3.3. POUR UN TERRITOIRE RESILIENT : Une stratégie innovante d'adaptation.....	37
2.4. LA REVISION DU PROJET DE TERRITOIRE.....	39
2.4.1. LE LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE REVISION DU SCOT	39
2.4.2. LA PROPOSITION DE PRISE DE COMPETENCE ELABORATION DU PCAET	41
ANNEXE 1 : composition du comité syndical	42





1. BILAN INSTITUTIONNEL 2016

7





1.1. UN COMITE, UN BUREAU ET DES COMMISSIONS

Le syndicat mixte du SCoT est organisé autour :

- du **Comité Syndical**,
- du **Bureau syndical** composé de 18 membres dont deux postes vacants,
- de **Commissions thématiques**, dont une en vacance de poste de vice-président.

1.1.1. COMPOSITION DU COMITE SYNDICAL

En vertu des statuts, le **Comité Syndical** est composé de 63 élus titulaires et 63 élus suppléants, désignés par les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) adhérents au SM SCoT.

Cf : Annexe n°1 : composition du comité syndical

1.1.2. COMPOSITION DU BUREAU SYNDICAL

Le président : Lionel COURDAVAULT

Les vices présidents

- 1er M. COQUERELLE
- 2ème M. BOULAIN
- 3ème M. VANANDREWELT
- 4ème Vacance de poste
- 5ème M. LEDIEU
- 6ème M. GOEMINNE
- 7ème Mme GOUPIL
- 8ème M. DEVRESSE

Les Assesseurs

- 1er M. François FUSTIN
- 2ème Mme Marie BONNAFIL
- 3ème Mme Corinne AMADEI
- 4ème M. Gilles HUMERY
- 5ème Mme Monique PARENT
- 6ème Mme Nacéra SOLTANI
- 7ème M. Michel LOUBERT
- 8ème M. Vacance de poste
- 9ème M. Erich FRISON

Soit, 16 délégués titulaires actifs.

1.1.3. LES COMMISSIONS : ESPACE D'APPROPRIATION DU PROJET DE TERRITOIRE

Concernant la vie des commissions thématiques, leur activité a été réduite en 2016 du fait notamment de nombreuses autres réunions thématiques liées au suivi des études en cours. Ainsi en 2016, seules deux commissions thématiques ont été organisées, Energie/Climat sur le thème de l'Arbre et de la filière bois, et une sur la mobilité.

Pour mémoire, les président de commissions :

- Transport / Mobilité : M. COQUERELLE
- Environnement / Agriculture : M. VANANDREWELT et M. BOULAIN
- Tourisme Patrimoine Numérique : poste vacant
- Climat/Energie : M. GOEMINNE
- Habitat : Mme GOUPIL
- Développement économique/Commerce M. DEVRESSE

Chaque commission donne lieu à un compte rendu synthétique, rédigé par le technicien en charge du suivi, validé par le président de commission, qui sert de base à la restitution en Bureau et Comité.



La **commission Energie Climat** présidée par Mr Thierry Goeminne et suivie par Bénédicte MELEY, Responsable du pôle Energie Climat s'est réunie le 4 février 2016 sur le thème de l'arbre et la dynamique énergie climat du Grand Douaisis. Cette commission a permis d'aborder le rôle de l'arbre sur notre territoire : nature en ville, protection des captages d'eau potable, lutte contre l'érosion, projets participatifs...et la stratégie bois-énergie portée par le SM SCoT

1.1.4. LE CALENDRIER DE LA VIE INSTITUTIONNELLE

Au cours de l'année 2016, conformément aux dispositions des statuts :

Le **Comité syndical** s'est réuni à 5 reprises :

- 2 février
- 22 mars
- 22 juin
- 11 octobre
- 7 décembre

Le **Bureau Syndical** s'est réuni à 7 reprises :

- 11 janvier
- 7 mars
- 31 mars
- 6 juin
- 4 juillet
- 29 août
- 7 octobre

1.2. LE BUDGET – LES MOYENS : un budget constant, une équipe renforcée

L'exercice 2016 a généré des flux financiers laissant un excédent de fonctionnement de 217 530.45 € et un déficit d'investissement de 46 391.47 €.

En section de fonctionnement, un excédent de clôture de 793 857.40 € a été constaté fin 2015. Les flux 2016 sur cette section sont excédentaires de 217 530.45 € et ils constituent ainsi le résultat de clôture de la section de fonctionnement d'un montant de 1 011 387.85 € pour 2016.

En section d'investissement, un excédent de clôture de 262 554.90 € avait été constaté fin 2015. Les flux 2016 sur cette section sont déficitaires de 46 391.47 € et constituent ainsi le résultat de clôture de la section d'investissement d'un montant de 216 163.43 € pour 2016.

1.2.1. LE BUDGET

A- La section de fonctionnement

➤ La section de fonctionnement : dépenses

Les dépenses réelles de fonctionnement sont réalisées en 2016 à hauteur de 80 % soit 781 662 € sur un budget de 978 506 €.

Le premier poste des dépenses de fonctionnement concerne en ordre de grandeur, les traitements et indemnités pour 467 660 € tandis que les charges de gestion courante représentent un montant de 191 091 €.

Le niveau de réalisation des dépenses de fonctionnement de 80 % s'explique :

- par la baisse du montant du loyer en cours d'année
- par l'inscription en fonctionnement de dépenses qui étaient à l'origine prévues en budget d'investissement. La DM 2016 n° 2 a basculé les charges de trois études, qui sont en fait réalisées dans le cadre de conventions de partenariats, à savoir :
 - l'animation du Défi famille confié à la MRES,
 - l'étude sur les loyers privés, réalisée avec l'ADIL,
 - l'étude sur les gisements bois et la structuration de la filière bois de chauffe, réalisée avec le Parc naturel régional Scarpe Escaut.

➤ La section de fonctionnement : recettes

Les recettes réelles de fonctionnement sont réalisées à hauteur de 106 %. Outre les contributions statutaires d'un montant de 784 741 €, le SCOT a obtenu de la part de ses partenaires des subventions pour un total de 361 129 €. A noter dans le montant « autres participations et subventions » la contribution des communes pour le service énergie collectivité pour un montant de 119 228 €.



B- La section d'investissement

➤ La section d'investissement : dépenses

Le taux de réalisation des dépenses d'investissement est de 15 % correspondant au niveau des études finalisées et engagées sur l'année 2016.

Concernant les études finalisées :

- l'étude affichage publicitaire et qualité des entrées de ville,
- l'enquête ménage commerce,
- une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour accompagner les communes engagées dans la démarche territoire à énergie positive pour la croissance verte,
- l'étude prospective «Adaptation au changement climatique, Impacts socio-économiques des changements climatiques et de la raréfaction des ressources ».

Par ailleurs, de nouvelles études ont été engagées :

- le lancement de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la révision du SCoT,
- le plan paysage.

Pour mémoire également et comme précisé ci-dessus, trois études prévues dans le BP 2016 en section d'investissement au compte 2031 ont en fait été engagées dans le cadre de conventions de partenariat et ont fait l'objet d'une décision modificative pour le virement des provisions au compte 6574 en fonctionnement.

Ainsi le poste frais d'études représente en 2016, 182 905 € sur un montant de dépenses d'investissement de 199 134 €, la différence correspondant à des frais d'acquisition de matériels et de logiciels.

A noter dans le budget d'investissement au compte 2031 une somme de 676 805 € réservée pour les études non affectées. Elle correspond à une provision pour la réalisation des études requises à la fois pour la finalisation de la procédure de révision du SCoT, et pour la procédure d'élaboration du plan climat air énergie territorial, compétence en cours de transfert au SM SCoT.

➤ La section d'investissement : recettes

Enfin, les recettes d'investissement sont constituées du virement de la section de fonctionnement, ainsi que de l'amortissement pour un montant de 147 352 € et de 5 390 € de récupération de FC TVA.

1.2.2. **UNE EQUIPE PLURIDISCIPLINIARE AU SERVICE DES COMMUNES ET DES PROJETS DU TERRITOIRE**

Depuis l'approbation du SCoT en 2007, les élus du SM SCoT ont fait le choix de maintenir une équipe d'ingénierie afin d'accompagner les communes et l'ensemble des acteurs du territoire dans la mise en œuvre des orientations du SCoT et pour l'animation opérationnelle de la dynamique Climat.

L'équipe du SM SCoT s'organise autour de deux pôles :

- ✓ **Urbanisme – Planification**
- ✓ **Climat/Energie,**

Cette équipe est au service de ses membres, des communes et de tous les acteurs du territoire pour les aider à appréhender et à anticiper la prise en compte des orientations du SCoT dans les projets locaux et initier des actions énergie /Climat.

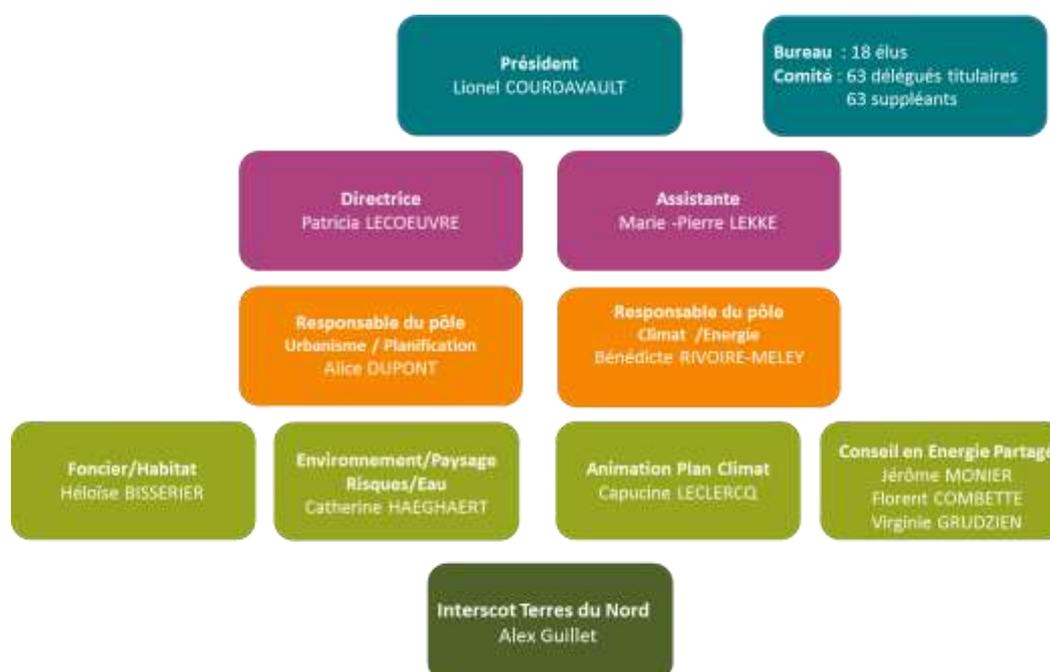
A noter au titre de l'année 2016, les évolutions suivantes au sein de l'équipe :

- l'arrivée d'Héloïse BISSERIER, qui remplace Anne Sophie POUZOLS au poste de chargée de mission habitat- foncier,
- le retour de congé maternité en mai d'Alice DUPONT, responsable du pôle urbanisme
- le départ en congé maternité de Bénédicte MELEY, responsable du pôle climat-énergie

Et enfin au sein de l'équipe, la présence d'Alex GUILLET recruté, en toute fin d'année 2015, pour l'animation de la démarche partenariale InterSCoT Terres du Nord.

13

Ainsi à la fin de l'année 2016, l'équipe du SCoT est composée de la manière suivante :





2. BILAN D'ACTIVITES 2016

15





2.1. ACCOMPAGNER LA TRADUCTION REGLEMENTAIRE DU SCOT DANS LES POLITIQUES TERRITORIALES

2.1.1. LE SUIVI DES DOCUMENTS LOCAUX D'URBANISME

A- Etat des lieux des plans locaux d'urbanisme

Une cartographie du bilan des documents d'urbanisme communaux sur le territoire du Grand Douaisis a été réalisée par les services. Elle reprend :

- Le type de document d'urbanisme par commune
- L'état d'avancement des procédures de révision

A noter que cette cartographie fait état de la situation au 28 mars 2017, après l'application de la règle de caducité des POS introduite par la loi ALUR. Pour mémoire, toute commune en POS est ainsi retombée au RNU (Règlement National d'Urbanisme) depuis le 27 mars 2017.

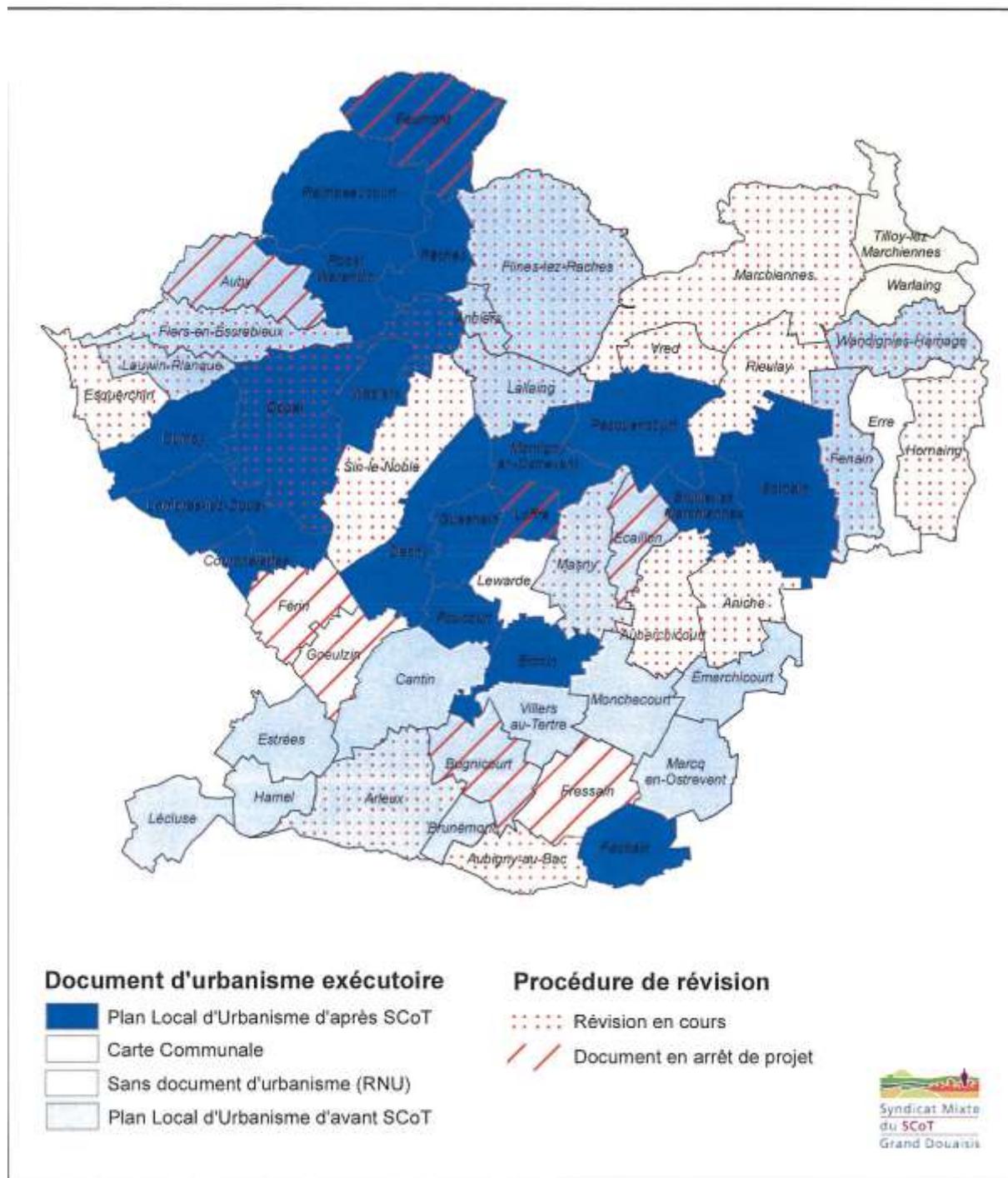
Plusieurs constats peuvent être faits :

- 12 communes ont basculé dans le régime du RNU au 27 mars 2017, soit 14 communes en RNU actuellement sur le territoire du SCOT,
- de nombreuses procédures de révision sont en cours et vont permettre de poursuivre la modernisation des documents d'urbanisme du territoire,
- 2 communes en RNU qui n'ont aujourd'hui pas encore lancé de procédure.

La date du 27 mars était également la date butoir fixée par la loi ALUR pour le transfert de compétence automatique du PLU aux intercommunalités, sauf si la minorité de blocage a été atteinte (à savoir la délibération contre le transfert d'au moins 20% des communes représentant au moins 25% de la population). La minorité de blocage devrait être atteinte pour les deux intercommunalités sur le territoire.

17

Etat des documents d'urbanisme sur le Grand Douaisis - 28 Mars 2017



18

B- Les avis du SM SCoT sur les arrêts de projet de PLU

En 2016, les élus du bureau du SM Scot ont eu à émettre 6 avis concernant les procédures de Plan local d'Urbanisme des communes de Féchain, Fressain, Montigny-en Ostrevent, Bugnicourt, Ecaillon, Férin. Les avis formulés par le bureau ont tous été des avis favorables, éventuellement sous réserve de la prise en compte d'ajustements relevant de points d'incompatibilité mineurs.

Ainsi, il apparaît que l'accompagnement de proximité proposé à chaque commune qui le souhaite, en lien avec les autres personnes publiques associées ainsi qu'avec les services de l'Etat, permette de déboucher sur des arrêts de projet de PLU globalement compatibles avec les orientations du projet de territoire.

C – Une nouveauté : Le Porté à Connaissance Energie

Depuis 2016, l'accompagnement des communes pour la prise en compte du SCoT dans leur PLU a été renforcé. Désormais, les communes disposent en plus du porter à connaissance, d'un porter à connaissance **Energie**. Il s'agit de leur fournir des données de diagnostic énergétique concernant le territoire de leur commune et surtout de les amener à se questionner sur les enjeux énergétiques et climatiques de leur territoire en vue de prendre des orientations adaptées aux objectifs de la transition énergétique.

19

D – Une nouveauté : Les avis du SM SCoT sur les autorisations d'urbanisme

Jusqu'en juillet 2015, les services de l'Etat instruisaient les autorisations d'urbanisme sur les communes de moins de 10 000 habitants. Seules les villes de Douai, Sin-le-Noble, Somain et Aniche disposaient d'un service dédié. Depuis juillet 2015, les collectivités ont dû s'organiser pour pallier au désengagement de l'Etat. Ainsi, en juillet 2016, les intercommunalités instruisent pour 42 communes, 10 communes instruisent en direct ou mutualisent avec une autre commune. L'Etat instruit encore pour les communes en carte communale et en RNU, soit 4 communes.

Les nouveaux services instructeurs, notamment ceux de la CAD et de CCCO, ont ainsi à mettre en œuvre les orientations du SCoT. Afin d'assurer cette compatibilité, les services instructeurs ont plusieurs fois sollicité l'avis du Syndicat Mixte sur les d'autorisation concernés.

Plusieurs types d'autorisation d'urbanisme doivent être compatibles avec le SCoT et notamment :

- Pour toutes les communes, les autorisations concernant un projet de plus de 5 000 m² de surface de plancher (article L142-1 du code de l'urbanisme);
- Pour les communes dont le document d'urbanisme n'est pas compatible avec le SCoT, les autorisations pour des projets de taille inférieure (application de l'arrêt Marangio : les documents incompatibles sont réputés illégaux sur les orientations du SCoT qui ne sont pas prises en compte, et le SCoT s'appliquent donc directement).



Pour que l'avis du syndicat mixte du SCoT soit bien pris en compte lors de la procédure d'instruction, et pour garantir la bonne mise en œuvre des orientations du SCoT, il a été proposé de déléguer la signature de l'avis au Président du syndicat mixte du SCoT. Cette délégation était la seule solution opérationnelle pour pouvoir répondre aux sollicitations dans le délai d'un mois, dont dispose le Syndicat pour répondre.

Ainsi, cette nouvelle procédure a été instaurée par la délibération « Avis du SM SCoT grand Douaisis sur les permis de construire de plus de 5 000 m² », Délibération n° 7 de Décembre 2016.

Sur la base de cette procédure, en 2016, cinq dossiers de permis de construire ou d'aménager ont été transmis pour avis du SM SCoT.

E - Les autres avis du SM SCoT : le SCoT de Lille-Métropole

Le syndicat mixte du SCOT Grand Douaisis, en tant que SCoT voisin, est Personne Publique Associée dans la démarche de révision du Schéma Directeur de Lille métropole en SCoT, et a dû rendre un avis sur l'arrêt de projet du SCoT de Lille Métropole.

Sur la base de la présentation de l'analyse les membres du bureau syndical ont formulé un certain nombre de conclusions. Ainsi, de nombreuses convergences peuvent être soulignées entre les projets qui ouvrent des pistes de collaboration sur lesquelles les territoires pourraient travailler, comme le souligne à de nombreuses reprises le SCoT de Lille.

Ces intentions rejoignent les orientations du SCoT de Douai qui met en avant les besoins de travailler avec les SCoT voisins. Il est ainsi essentiel que les territoires puissent réfléchir ensemble aux priorités de collaboration. Des espaces de dialogue sont à trouver. Le SCoT de Lille souligne notamment un besoin de coopération sur la thématique développement économique afin de trouver des complémentarités positives entre nos projets. Cette intention interpelle particulièrement le Douaisis à la lecture du SCoT de Lille.

20

2.1.2. LE SUIVI DES TRAVAUX HABITAT ET DES PROJETS D'AMENAGEMENT

A- Programmes Locaux de l'Habitat (PLH)

Le territoire du Grand Douaisis est concerné par deux PLH, celui de la Communauté d'Agglomération du Douaisis (CAD) et celui de la Communauté de Communes de Cœur d'Ostrevent (CCCO).

Suite à la reprise des travaux du Programme Local de l'Habitat de la CAD et à la finalisation du document, le bureau syndical du SM SCoT a formulé en janvier 2016 un avis sur le 2^{ème} arrêt de projet du PLH.

Le bureau a exprimé un avis favorable assorti de deux remarques. Une première concernant la possibilité de mobiliser spécifiquement le SM SCoT sur les actions de réduction des consommations d'énergie des logements dans le cadre du PCAET du Grand Douaisis. La seconde porte sur la difficulté pratique d'appliquer le PLH dans le PLU des communes de l'Arleusis, à partir d'un objectif de production commun à ces communes.



Parallèlement, la communauté de communes Cœur d'Ostrevent a engagé la révision de son PLH. Les premiers travaux ont été engagés associant le SM SCoT.

B- Le suivi des opérations d'aménagement

En 2016, le syndicat mixte a été peu sollicité sur de nouvelles opérations d'aménagement. A noter le lancement de l'opération appel à manifestation d'intérêt d'Arleux auquel le SCoT a été associée.

2.1.3. LE SUIVI DES DOSSIERS DE COMMERCE

A – Les autorisations en CDAC

Dans le cadre de la législation commerciale en vigueur, les projets d'aménagements commerciaux sont examinés selon les critères d'évaluation fixés à l'article L 752-6 (code du commerce) et sont les suivants :

En matière d'aménagement du territoire :

- l'effet du projet sur l'animation de la vie urbaine, rurale
- l'effet du projet sur les flux de transport
- l'effet sur les procédures de Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) et d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)

En matière de développement durable

- la qualité environnementale du projet
- son insertion dans les réseaux de transports collectifs

Le code de l'urbanisme pose également un principe de compatibilité des autorisations commerciales avec le SCoT. Ainsi les autorisations d'exploitation commerciale qui passent en Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) sont analysées notamment au regard de leur compatibilité avec le SCoT. Le Président du SCoT siège à la CDAC et y est représenté par le vice-président au développement économique du syndicat mixte du SCoT Mr Devresse.

En 2016, une recrudescence des dossiers commerce est à souligner. Ce sont quatre dossiers d'ouverture, de transfert ou d'extension qui ont été déposés pour le territoire sur lesquels le SCoT a eu à formuler un avis en CDAC.

- Une évolution de la galerie commerciale de Carrefour à Flers-en-Escrebieux
- Le transfert-extension du magasin Lidl à Auby
- L'ouverture d'une jardinerie à Aubigny-au-Bac
- L'extension du Lidl de Dechy

B – La transmission des permis concernant des commerces compris entre 300 et 1000 m² de surface de vente

Les commerces et ensemble commerciaux de plus de 1.000 m² de surface de vente, ainsi que les drives sont soumis, avant leur ouverture, à l'obtention d'une autorisation d'exploitation commerciale délivrée par la CDAC (Commission Départementale d'Aménagement Commercial). Les commerces de moins 1.000 m² ne sont pas concernés par cette obligation.



Néanmoins, les communes, de moins de 20 000 habitants, ont l'obligation de transmettre au Syndicat Mixte du SCoT tout permis de construire concernant un équipement commercial compris entre 300 et 1.000 m² de surface de vente, dans les 8 jours après réception du dossier (article L752-4 du Code de Commerce). Cet oubli entache d'illégalité la délivrance du permis de construire.

L'enjeu de cette transmission est majeur puisque le code du commerce prévoit que la commune ainsi que le Syndicat Mixte du SCoT peuvent, pour ces projets commerciaux, saisir de manière volontaire la CDAC afin d'analyser le dossier.

Cette saisine permet notamment de regarder le dossier, au-delà des seuls règles du PLU, en analysant la qualité du projet avec des critères d'aménagement du territoire, de développement durable et de protection du consommateur. Ainsi, la transmission des permis peut favoriser des échanges sur le développement commercial du territoire.

Un courrier de rappel à l'attention de l'ensemble des communes a été adressé en novembre 2016 portant sur leur obligation de transmission des permis concernant des commerces compris entre 300 et 1000 m² de surface de vente.

2.1.4. LE SUIVI DES SECTEURS STRATEGIQUES DU SCOT

Pour mémoire le SCoT a identifié sur le territoire des secteurs stratégiques pour lesquels il est prévu de conduire des réflexions plus approfondies pour affiner les orientations d'aménagement, notamment en vue de nourrir les PLU communaux. Ces réflexions ont vocation à être conduites dans le cadre d'une animation concertée avec les acteurs territoriaux concernés.

En 2016, un secteur fait l'objet de ce type d'animation concertée : le pôle Vauban ainsi que la gare de triage de Somain.

22

A – Suivi de l'étude de requalification du pôle Vauban

Le secteur stratégique Douai Est qui s'étend du projet Arkeos sur Râches au Nord, à la zone du Luc/centre Hospitalier, sur Dechy, au Sud, comprend notamment la gare de Douai, le projet du Raquet et le pôle Vauban, secteur sur lequel une étude de requalification urbaine est en cours, portée par la Ville de Douai.

Il s'agit pour la Ville dans la perspective de la révision de son PLU de se donner des éléments plus précis et plus opérationnels pour travailler sur le devenir de ce secteur, qui constitue pour la Ville de Douai ainsi que pour la CAD un site stratégique pour travailler sur l'attractivité du territoire.



COMITE DE DOUAI
- DES LEVANTS -

Etude et Programmation Urbaine pour le Site du Pôle Vauban à DOUAI



COMITE TECHNIQUE PHASE 2

Le 02 février 2016



2.2. L'ANIMATION TERRITORIALE: Les travaux thématiques

2.2.1. DANS LE DOMAINE DE L'HABITAT

A- Les travaux de l'Observatoire partenarial de l'Habitat



1 - La signature de la 2^{ème} convention triennale de l'Observatoire de l'Habitat.

Ce partenariat autour de la thématique de l'habitat repose sur trois objectifs principaux :

- Suivi et évaluation du projet du SCOT,
- Suivi et évaluation des Programmes Locaux de l'Habitat,
- Centre de connaissance et de ressources pour le territoire.

La première convention de partenariat de l'Observatoire signée pour trois ans en 2013 est arrivée à échéance fin 2015. Le bilan de ces trois années est très positif. De nombreuses thématiques ont été abordées et un 1er cycle de diagnostic sur l'habitat a été réalisé. Le travail en commun favorise le dialogue entre les partenaires et les échanges fructueux et complémentaires. Il convient maintenant pour l'Observatoire de dépasser la dimension statistique afin de développer des approches plus qualitatives et prospectives. La nécessité d'une appropriation renforcée des travaux par les élus est également largement exprimée.

La signature de la seconde convention 2017 – 2019 a été organisée au SM SCOT le 27 mai 2016 en présence de l'ensemble des partenaires de l'Observatoire.

Cette réunion du comité de pilotage a permis de présenter et valider les orientations du programme de travail qui s'articule autour des 3 axes suivants :

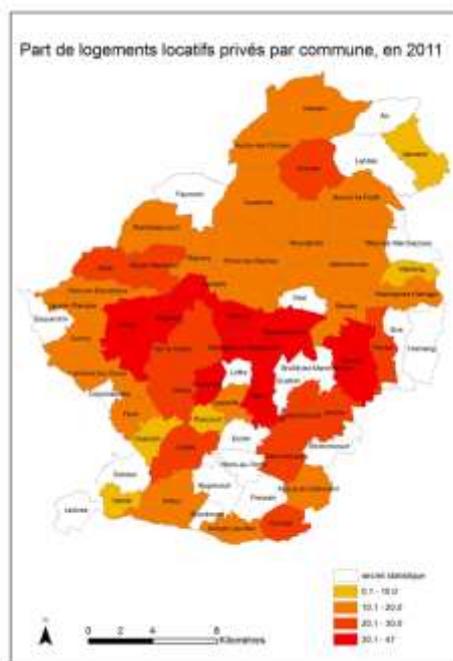
- Des études thématiques portées pour le compte de l'ensemble des partenaires par le SM SCOT qui déboucheront sur des publications grands publics.
- Des travaux internes qui permettent de partager sur des enjeux ciblés. Ils permettent de creuser des sujets communs qui n'ont pas pour objectif de déboucher sur des publications. Cette partie repose sur une implication collective, à la différence des travaux de publications plutôt portés par le SCOT. C'est l'occasion pour chaque partenaire de valoriser ces travaux. En ce sens, l'observatoire est un lieu de réflexion commune et un centre de ressource pour le territoire. Faut-il un outil de type newsletter qui rend compte de ces résultats ?
- Des événements qui permettent de promouvoir et de communiquer sur les principaux axes de travail.

2 - Un guide en préparation : Formes urbaines et densité

Le programme de travail prévoit notamment la production en début d'année 2017 d'un Guide Formes urbaines et densité. Il s'agit en partant d'exemples d'opérations d'aménagement réalisées sur le territoire de donner à comprendre la notion, si décriée, qu'est la densité. Afin d'aborder les raisons de l'objectif de la densité et de l'exigence de limiter la consommation foncière pour le développement des territoires, ce guide amènera les lecteurs à s'interroger sur les enjeux de la qualité de l'habitat et des logements.

Ce travail sur la densité et les formes urbaines alimentera les travaux de la révision du Scot et visera à améliorer l'appropriation de ces notions par les élus et l'ensemble des acteurs aménageurs du territoire.

B – Engagement de l'étude sur le prix des loyers en partenariat avec l'ADIL



Les élus du SM SCoT ainsi que le comité de pilotage de l'Observatoire de l'Habitat ont, à plusieurs reprises, souligné l'importance de mieux connaître le parc locatif privé. Un débat en comité syndical du SCoT sur la stratégie en matière de logement social en milieu rural réinterroge la question de la part et du rôle de l'habitat privé sur le territoire.

Une étude sur le coût des loyers dans l'habitat privé a ainsi été engagée courant 2016, avec l'ADIL du Nord, afin de disposer de données sur le sujet. Les résultats seront connus et valorisables en début d'année 2017.

25

2.2.2. DANS LE DOMAINE DU COMMERCE

A – Livraison des résultats de l'Enquête Ménage Commerce : Quel est le comportement des ménages en matière de consommation sur le territoire ?

La connaissance de la consommation des ménages est une base essentielle pour comprendre l'évolution de l'activité commerciale d'un territoire. Dans la perspective de la révision du Scot et pour compléter et actualiser les données de cadrage sur les comportements de consommation des ménages issues du diagnostic de l'élaboration du premier SCoT, ainsi que des résultats de l'Enquête Ménages Déplacements de 2012, conduite par le SM SCoT et le SMTD, le SM SCoT a souhaité engager une enquête ménages commerce. Partageant cet objectif, les Présidents de SCoT de l'Interscot ont proposé de conduire la réalisation d'une enquête ménage commerce à l'échelle de l'InterSCoT Terres du Nord, le syndicat mixte du SCoT Grand Douaisis étant chargé d'assurer la coordination d'un groupement de commande.

L'InterSCoT Terres du Nord représente un territoire de 461 communes et compte plus d'un million d'habitants. L'enquête conduite fin d'année 2015 a porté sur un panel de 4 000 ménages dont 900 du Douaisis interrogés par téléphone du 15 octobre 2015 au 15 décembre 2015 sur leurs pratiques de consommation. Ont également été interrogés des consommateurs issus de l'extérieur du territoire sur la perception qu'ils ont du commerce et des ambiances d'achat sur nos territoires.

Les résultats ayant été livrés en fin d'année 2016, les travaux de valorisation sont en cours et l'ensemble sera proposé en restitution au premier semestre 2017.

26

B - Actions Commerce

Le SCoT du grand douaisis a participé à la préparation d'une Rencontre Régionale des SCoT à Lille le 12 décembre 2016, sur le thème : **Quels outils pour développer une stratégie commerciale pour un territoire à l'échelle des SCoT ?** »



2.2.3. DANS LE DOMAINE DU PAYSAGE ET DU PATRIMOINE

A- L'engagement du plan paysage

Lauréat de l'appel à projet Plan Paysage 2015 lancé par le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie (MEDDE) le territoire du Grand douaisis est conscient des enjeux de la qualité paysagère en termes d'attractivité du territoire. Il s'agit donc d'engager un plan paysage en vue de déboucher sur un programme d'action opérationnel. Ce plan nourrira les travaux de révision du Scot ainsi que l'ensemble des stratégies du territoire : projet de territoire de la CAD, stratégie touristique du grand douaisis, etc.

Les objectifs de l'étude Plan paysage du Grand Douaisis sont nombreux :

- Identifier et qualifier les paysages du territoire,
- Faire prendre conscience de l'intérêt d'avoir un paysage de qualité pour l'attractivité et le cadre de vie des habitants.
- Redonner une identité au territoire
- Développer une politique volontariste sur le long terme avec l'ensemble des élus et acteurs en faveur de la mise en valeur des paysages du territoire.
- Coordonner toutes les études relatives aux enjeux paysages : étude affichage publicitaire chez nous, mais aussi l'étude de la mission bassin minier sur la protection du patrimoine minier....
- Alimenter et développer le volet paysager du SCoT

L'étude est organisée autour de 3 phases prévues sur environ 18 mois :

- Le diagnostic
- La définition des Objectifs de Qualité Paysagère
- La définition d'un programme d'action

En juin 2016, une réunion de lancement a permis de mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire partenaires de cette démarche.



Il s'agissait de :

- présenter la démarche
- proposer quelques premières représentations du paysage sur le territoire du Grand Douaisis
- présenter les outils de participation du Plan paysage (blog, lettre d'information, balades exploratoires...) ainsi que le planning prévisionnel de l'étude.

Des outils de concertation pour l'animation du plan paysage et la mobilisation des acteurs locaux ont été proposés et mis à disposition des partenaires territoriaux ainsi que du grand public.

- **Le site internet du Scot**, sur lequel sont relayées les informations relatives à l'état d'avancement de la mission.
- **Un blog** : permettant à tout un chacun de porter une expression sur le paysage du territoire



<https://douaisispaysage.wordpress.com/>

28

➤ **Des ballades exploratoires**

Le Plan paysage étant une démarche participative, le grand public ainsi que les associations locales ont été conviés à participer à des balades exploratoires ayant eu lieu les 4, 6 et 9 octobre 2016 sur le territoire. L'objectif de ces balades était d'interroger les habitants sur les représentations du territoire et du paysage, sur ce qui fait qualité ou non, en vue d'engager conjointement des pistes d'actions.

Ce sont cinq ballades qui ont été organisées sur le territoire ayant chacune mobilisé entre 6 et 12 personnes.

- **Une lettre du paysage**, diffusée aux acteurs locaux ainsi qu'au grand public intéressé



B – Suite de l'Etude Affichage Publicitaire : Qualité des entrées de ville, qualité des paysages et attractivité du territoire

Le SM du SCoT Grand Douaisis a engagé en 2015 une étude sur l'affichage publicitaire sur les grands axes routiers traversant le territoire. Il s'agissait de travailler sur la qualité paysagère et plus spécifiquement sur la qualité des entrées de ville et la résorption de l'affichage publicitaire illégal.

Au terme d'une année de travail, en février 2016 un plan d'action opérationnel a été proposé au comité de pilotage de l'étude. Plusieurs pistes ont été identifiées et des fiches actions par tronçons routiers et par communes ont été élaborées. Chaque communes concernées par l'étude a été destinataire de ce plan d'actions assorti d'une proposition de poursuivre collectivement la démarche.

Les pistes d'actions envisagées relèvent soit de démarches amiables ou de démarches réglementaires.

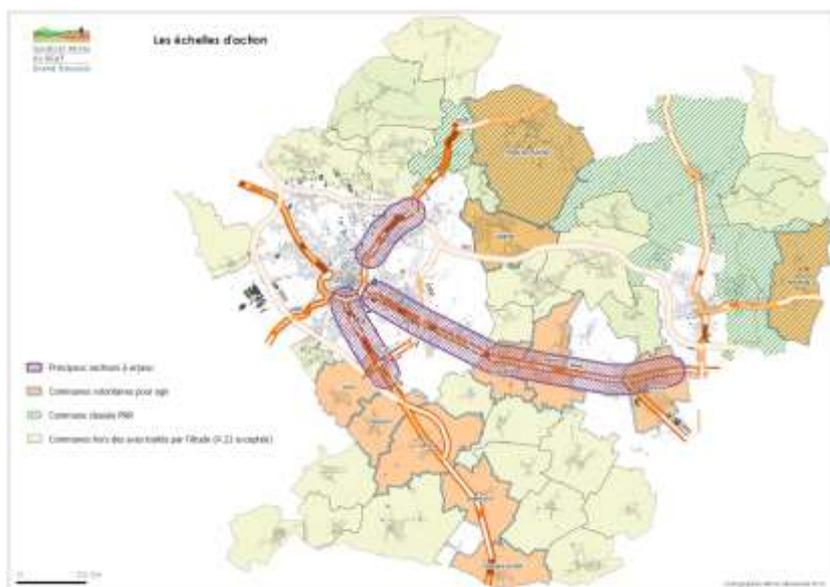
➤ **Les démarches amiables :**

- Courriers de sensibilisation et de prévention (à destination des afficheurs, des grandes enseignes, de la sous-préfecture...)
- Mise en place d'une charte de qualité des enseignes
- Mise en place d'un plan de signalisation d'information locale (tout d'abord définir une charte de signalisation locale puis un schéma directeur pour l'implantation des dispositifs)

➤ **Les démarches réglementaires :**

- La procédure légale de mise en conformité (procès-verbal de constatation de l'infraction par la commune puis transmission au sous-préfet pour l'arrêté de mise en demeure)
- Le règlement local de publicité

Chaque outil fait l'objet d'une description afin que les communes puissent se les approprier en vue de passer à l'action. A noter que de nombreuses pistes peuvent être envisagées à l'échelle intercommunale, ainsi que l'illustre par exemple cette carte ci-dessous.



Les conclusions du dernier comité de pilotage ont débouché sur la proposition de composer un groupe travail réunissant les communes volontaires pour agir, les services de l'Etat, le PNR, la MBM ainsi que les deux EPCI, afin de définir conjointement une stratégie d'action et proposer un accompagnement dans la mise en œuvre de l'étude. Cet accompagnement passe notamment dans la définition d'une communication amiable à destination des afficheurs mais également d'une information auprès des services de l'Etat qui sont des acteurs incontournables dans cette démarche.

Le but de ce groupe de travail, validé par le bureau syndical et animé par l'équipe du SMSCoT, sera de :

- valider ensemble un modèle de courrier amiable à transmettre aux afficheurs et un courrier d'information aux services de la DDTM et de la sous-préfecture.
- définir des groupes de communes qui souhaitent s'associer dans une démarche commune
- définir des porteurs de ces groupes de travail en fonction des actions envisagées, interroger les intercommunalités, le PNR, le SCoT sur leur rôle à jouer
- définir un calendrier d'action

Il est à noter que cette étude sur l'affichage publicitaire devra s'inscrire pleinement dans le plan d'action de l'étude plan paysage.

2.2.4. DANS LE DOMAINE DE L'ENVIRONNEMENT

Sur le thème de l'environnement, cette année 2016 n'a pas donné lieu à des démarches d'animation particulière. Le suivi des outils de planification de la ressource en eau a été assuré, notamment en lien avec Mr Vanandrewelt, représentant du SM SCoT dans la Commission Locale de l'Eau du SAGE Scarpe Aval.

Le syndicat mixte du SCoT assure également le suivi des travaux en cours sur les SAGE suivants :

- Le SAGE Scarpe Aval (en cours de révision),
- Le SAGE Sensée (en cours d'élaboration),
- Le SAGE Scarpe Amont (en cours d'élaboration),
- Le SAGE Marque-Deûle (en cours d'élaboration).

2.2.5. DANS LE DOMAINE DU NUMERIQUE

La question du numérique s'articule en deux axes :

- Le déploiement de la fibre qui fait l'objet de convention avec les opérateurs,
- La valorisation des usages.



Afin de se préparer à aborder cette thématique dans le cadre de la révision du Scot, le troisième numéro de « L'Observatoire de l'organisation territoriale » présente les enjeux du développement du Très Haut Débit pour le territoire

Cette publication pédagogique vise à sensibiliser les élus du territoire sur les enjeux de cette thématique.

Qu'est-ce que le Numérique ? Quels en sont ses usages ? Comment s'organise le développement du Très Haut Débit sur le territoire du Grand Douaisis ? En abordant ces différentes questions, cette publication vise à souligner l'importance d'établir une stratégie en faveur du développement du numérique pour un territoire.

Un thème qui sera repris dans les réflexions liées à la révision du Scot. Cette publication est à retrouver en ligne sur le site internet du SCoT.

2.3. L'ANIMATION DU PLAN CLIMAT

L'animation du plan climat et les démarches engagées par le SMSCoT depuis plusieurs années a favorisé l'appropriation et la montée en compétence des acteurs du territoire, sur les multiples enjeux liés à l'énergie et au climat.

L'année 2016 peut être qualifiée d'année de transition, notamment au regard des nouvelles actions lancées ou renforcées au cours de ces douze derniers mois : mobilisation du grand public, transition vers un PCAET, amorce d'un plan climat de seconde génération, développement des transversalités, renforcement des liens avec le SCoT, ...

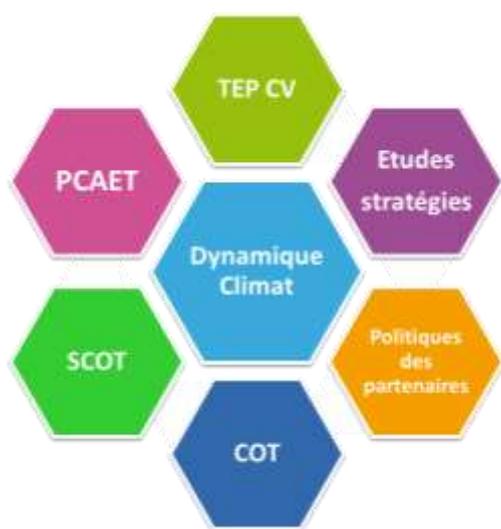
Dans le cadre du nouveau **COT Climat 2^e génération** signé fin 2015 une première année de bilan a été effectuée et présentée à l'Ademe selon les formes contractuelles exigées.

Ce bilan est utilisé ci-dessous pour vous présenter l'activité du SMSCoT sur la dynamique climat en 2016

2.3.1. ANIMATION, PROMOTION, SENSIBILISATION

Plusieurs actions ont été mises en œuvre dès 2016 et vont être renforcées dans les deux prochaines années afin de mobiliser le territoire et ses partenaires.

L'enjeu majeur reste notamment la mobilisation du Grand Public initiée au travers de l'opération Défi Famille à Energie Positive et qui sera renforcée par la stratégie d'animation et de communication en cours de définition mais aussi des acteurs privés. La mobilisation de ces derniers a été initiée au travers du « petit déjeuner entreprises » organisé en juin dernier dans le cadre de l'étude prospective d'adaptation.



La **dynamique climat** repose sur plusieurs outils dont le Contrat d'Objectif Territorial (COT) signé avec l'Ademe au même titre que la reconnaissance et les opérations TEPCV, le PCAET mais aussi l'ensemble des études, stratégies et politiques menées par les partenaires et abordant les thématiques Energie-Climat.

Elle repose également sur ses nombreux partenaires mobilisés en fonction des thématiques dont les **élus** qui ont été informés et sensibilisés aux enjeux Energie-Climat à plusieurs occasions :

- Bureaux et Comités syndicaux
- La Commission Energie Climat portant sur le

thème de l'arbre a permis de présenter les différentes politiques autour de l'arbre et le rôle

dans le stockage carbone, dans la lutte contre les îlots de chaleur, mais aussi la gestion de l'eau, la lutte contre érosion des sols, en termes de source d'énergie...

- Atelier spécial élus dans le cadre de l'étude prospective d'adaptation...

➤ **Une action Grand Public mobilisatrice : le lancement du Défi Famille à Energie Positive**

Le plan climat est entré dans une nouvelle ère en 2016 avec la décision de développer fortement les actions envers le grand public. Le **Défi Familles à Energie Positive** a ainsi été choisi pour lancer la dynamique climat territoriale auprès du grand public, et ce à travers une action concrète.

L'animation du premier Défi Familles à Energie Positive a été confiée à la MRES. La mobilisation en vue du recrutement des familles a largement reposé sur les partenaires et acteurs territoriaux. C'est ainsi que plus de 100 relais ont été mobilisés.

126 foyers ont participé à cette première édition. 13 équipes ont été constituées et 13 capitaines ont été formées.

L'événement de lancement organisé le 01 décembre dernier a mobilisé 70 personnes.

➤ **Vers une stratégie d'animation et de communication**

Après 5 années de mise en œuvre et pour insuffler une nouvelle dynamique notamment auprès de nouveaux partenaires (entreprises) et des acteurs du territoire (dont la société civile) la dynamique climat avait besoin d'une nouvelle stratégie et d'un plan d'animation et de communication.

Une consultation a donc été lancée en mars 2016. Les Enchanteurs ont été recrutés et leurs premières conclusions ont été rendues en fin d'année :

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - L'expertise et le travail du SM SCOT - La diversité des actions/acteurs sur le territoire : une matière première à valoriser 	<ul style="list-style-type: none"> - Manque de concret pour le monde économique et les élus - Une volonté politique pas assez affirmée exception faite pour les élus du SM SCOT



2.3.2. L'ACCELERATION DE L'ANCRAGE DU TERRITOIRE DANS LA TRANSITION ENERGETIQUE

A – Le Service Energie Collectivité

En 2016, le Service Energie Collectivités a été consolidé et compte désormais **3 Conseillers** en Energie Partagée accompagnant 31 communes.

733 sites, 2 300 compteurs et 650 bâtiments sont ainsi suivis sur le territoire.

Au-delà du suivi de consommation et de l'accompagnement aux actions de maîtrise de l'énergie, les missions du service ont été étendues en 2016 à **l'ouverture des marchés de l'énergie**, aux conseils sur les projets de rénovations structurantes et/ou aux projets de développement des énergies renouvelables mais aussi à l'accompagnement pour la recherche de financements particuliers (ex : fonds TEP CV pour l'éclairage public, mobilisation des fonds CDC, département, ADEME...).

Il a accompagné également les **rénovations** ambitieuses de communes, identifiées comme prioritaires dans la stratégie patrimoine de -38% : Rénovation HQE et BBC des écoles Aragon et Triolet à Somain, Rénovation BBC de l'école Joliot Curie à Fenain et Rénovation BBC de l'école Michel Fugain à Vred

Afin de massifier les rénovations, un travail de recherche de nouvelles modalités et modèles de **financement** a été initié en 2016. Ce travail s'est effectué en étroite collaboration avec les communes via notamment l'organisation d'une réunion avec les DGS pour mieux connaître leurs contraintes administratives et financières.

B – Le label Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) : des résultats significatifs en termes d'économie d'énergie mais une vague 2 difficile à négocier



Lauréat du label «Territoires à énergie positive pour la croissance verte » attribué par le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, le SM SCoT a signé en février 2015 une convention cadre avec le ministère qui lui permet d'obtenir un appui

financier de **500 000€** pour réaliser des investissements spécifiques.

Le SM SCoT Grand Douaisis avait choisi de consacrer cet appui financier au soutien d'une large campagne de « **modernisation de l'éclairage public** » communal. Suite à un appel à manifestation 11 communes du Grand Douaisis ont bénéficié de cofinancements.

Dès le début de l'année 2016, le SM SCoT a déposé une demande de **fonds supplémentaires** auprès de l'Etat (pouvant aller jusqu'à 1,5 millions d'euros) afin de financer des actions complémentaires de modernisation d'éclairage public, des actions de reboisement, de sensibilisation du grand public et des projets d'énergies renouvelables.



Début 2016, le 29 février une conférence de presse permettait de valoriser les premiers résultats très encourageants obtenus sur la vague 1 par les 11 communes:

- 938 000 € de travaux sont engagés fin 2015-début 2016. Les communes ont été très réactives dans la passation des marchés publics.
- 910 points lumineux seront rénovés, ce qui correspond à l'éclairage public d'une ville moyenne de 4 500 habitants ou de la consommation moyenne en électricité de 460 foyers (de 4 personnes)
- Il est attendu une baisse de consommation de 73 % de ce parc (allant jusqu'à 88% dans certaines communes)
- 35 armoires électriques seront mises en conformité et une trentaine d'armoires seront dotées d'horloges astronomiques

L'année 2016 a largement été consacrée au portage et à l'instruction de ce dossier stratégique pour le territoire

S'est ouvert également la longue négociation de **l'enveloppe supplémentaire de 1,5 millions**, le ministère ayant changé ses règles d'attribution malgré le courrier du 6 mai 2016 nous attribuant cette subvention TEPCV2.

Les actions proposées étaient les suivantes et intégraient de nouvelles communes :

- Poursuite et amplification des travaux de rénovation de l'éclairage public
- Réalisation d'une centrale micro-hydroélectrique à Goeulzin
- Plantations participatives
- Défi famille à énergie positive

35

C – La dynamique amorcée des énergies renouvelables sur le patrimoine communal

Depuis, la réalisation en 2015 d'une étude d'approvisionnement énergétique, les communes notamment les communes adhérentes au service énergie sollicitent de plus en plus le SM SCOT pour des projets de développement des énergies renouvelables sur leur patrimoine que ce soit pour des conseils techniques que juridico –administratifs ou financiers.

Une dynamique est donc lancée et ce ne sont pas moins de **9 projets** qui ont été identifiées en 2016 dans le cadre du Plan Climat.

Suite aux échanges lors de la troisième Commission Energie Climat du 04 février 2016, les élus du SM SCOT ont décidé de lancer une **étude gisement bois** et ce à des fins de valorisation énergétique sur l'ensemble du territoire.

Fort de son expertise et du partenariat existant entre nos deux structures, le PNR Scarpe Escaut a proposé de réaliser sur le territoire du PNR et du SM SCOT une étude sur l'approvisionnement locale des chaufferies bois énergie du territoire.

Cette étude a été lancée en fin d'année 2016 se décompose en deux parties :

- Un état des lieux de la filière :
 - o Consommation : évaluation de la demande actuelle et future dans un rayon de 50 km autour du territoire d'étude et qualification et quantification des flux sortants



- Production : potentiel de production bois énergie avec cartographie précise des différents propriétaires forestiers (public et privé) et calcul des capacités annuelles de production du territoire en bois énergie. Elle mettra également en avant la ressource existante mais non exploitable et identifiera les freins liés à l'exploitation. Les coûts de mobilisation de cette ressource pourront ainsi être définis.
- Compétences et outils logistiques nécessaires
- Analyse de la viabilité technique et économique d'une filière bois énergie territoriale

Les résultats de cette étude intégreront le nouveau PCAET.

Enfin, il faut souligner qu'à l'occasion de la révision de leurs contrats d'électricité, 14 communes du Grand Douaisis en ont profité pour agir en faveur du développement durable.

Accompagnées par le SM SCoT, ces communes se sont orientées vers une **fourniture d'électricité garantie de sources renouvelables** : le fournisseur d'énergie s'engage à injecter de l'électricité renouvelable à hauteur de la consommation des contrats souscrits et du niveau d'engagement allant de 50 à 100%

D – La poursuite du développement de la culture partagée climat-aménagement

De nombreuses actions ont été engagées en 2016 pour développer les passerelles entre aménagement et climat :

- Intégration dans le cadre de l'étude prospective d'adaptation d'un volet planification.
- Le développement des porter à connaissance sur la thématique Energie – Climat dans le cadre de la révision des PLU des communes du SCOT. C'est ainsi que 8 communes ont pu en bénéficier
- L'intégration des énergies renouvelables dans les projets d'aménagement et les rénovations/constructions
- Un partenariat avec GRDF sur la connaissance et la location des réseaux qui a abouti à la transmission par GRDF de la cartographie du réseau gaz présent sur le territoire
- La participation du pôle aux travaux de révision du SCOT

36



2.3.3. POUR UN TERRITOIRE RESILIENT : Une stratégie innovante d'adaptation

Les élus du SM SCoT Grand Douaisis ont engagé dans le cadre de l'animation du PCAET et de la révision du SCOT, une étude prospective d'adaptation au changement climatique mais aussi à l'évolution des prix de l'énergie et à la raréfaction des ressources. Cette démarche inclusive s'adresse à l'ensemble des acteurs du territoire (collectivités, habitants, entreprises, ...).

Quels secteurs seront les plus impactés et à quel niveau ? Les mesures déjà mises en place sont-elles suffisantes ? Comment penser l'aménagement aujourd'hui et se laisser des marges de manœuvre pour demain ? Quelles seront les conséquences économiques et les nouvelles opportunités ? Ces questions sont au cœur de la réflexion engagée par le SM SCoT dans le cadre de cette étude.

Au-delà des trois problématiques étudiées, la prospective a été conduite sur deux sujets dont les relations avec l'adaptation sont méconnues : la planification territoriale et le développement économique.

Il ne s'agissait pas d'appréhender de nouvelles contraintes mais de qualifier et de mesurer l'ampleur de ces enjeux afin que tous les acteurs soient en capacité d'intégrer ces réflexions dans leurs activités respectives.

La réalisation de cette étude a été confiée au groupement I Care & Consult et RDC Environment et s'organise en trois temps :

1. La connaissance des vulnérabilités climatiques et économiques du territoire et les impacts de leurs évolutions
2. La construction d'une stratégie partagée d'adaptation du territoire avec des leviers d'actions concrets et immédiats
3. La mobilisation générale des acteurs à travers une co construction dynamique

Cette étude d'adaptation présente un caractère particulièrement innovant, dans la mesure où elle aborde l'engagement d'un territoire vers un développement plus résilient à l'aune de plusieurs vulnérabilités. En effet les problématiques du changement climatique, de l'évolution des prix de l'énergie et de la raréfaction des ressources, interagissent et peuvent trouver réponses dans des actions communes de territoire. Les aborder conjointement à cette échelle permet également de favoriser la transversalité, l'anticipation pour un territoire résilient. Enfin ce projet entend contribuer à l'intégration des enjeux d'adaptation dans les pratiques de planification territoriale et à l'intérêt de construire une culture commune climat-aménagement sur un territoire.





2.4. LA REVISION DU PROJET DE TERRITOIRE

Le projet de territoire du Grand Douaisis se re-questionne à travers les deux démarches portées par le Syndicat Mixte : la révision du SCoT et l'élaboration du nouveau PCAET suite au transfert de compétence.

2.4.1. LE LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE REVISION DU SCOT

A – Un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage

Les élus du SM SCoT en bureau ont fait le choix fin 2015 de confier à une équipe de bureau d'études une mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour le suivi de la procédure de révision du SCOT.

Un avis d'appel à concurrence avait été diffusé sur la base d'un cahier des charges et une équipe a été choisie en début d'année 2016, pour aider le SM SCoT dans la mise en œuvre de cette procédure.

Le marché a été attribué au groupement SPIRE-BIOTOPE-Empreinte Communication - Huglot Lepage et C2J

B – Le lancement officiel de la procédure de révision

39

Cette rencontre organisée le 7 septembre 2016 a permis :

- d'officialiser le lancement de la révision du SCoT, avec une introduction par le Président du SM SCoT qui a rappelé l'histoire du SCoT du Douaisis, le Syndicat Mixte, l'importance du projet de territoire, le besoin de réviser et qui a sensibilisé les élus et les partenaires sur l'importance de la révision ;
- de proposer les premiers éléments d'enjeux du projet de territoire. Bruno SINN du Bureau d'études SPIRE en charge de la mission d'AMO pour la révision du SCoT a présenté les enjeux pour le projet de territoire de demain ;
- d'amorcer des échanges privilégiés avec les acteurs du territoire. Ainsi se sont exprimés sur les enjeux de cette révision, les Présidents de la CAD et de CCCO, le Maire de Douai, le Président du Conseil de Développement ainsi que les représentants de l'Etat (DDTM et Sous-Préfecture) ;
- de préciser des éléments de cadrage de la procédure de révision : calendrier, outils de la concertation.

La réunion s'est déroulée en présence de 101 personnes.



C – Les dispositifs de communication et de concertation liés à la révision

Plusieurs dispositifs ont été mis en place pour informer et communiquer le plus largement possible sur la révision du SCOT à la fois pour répondre aux exigences réglementaires de consultation mais surtout pour associer le plus en amont possible les partenaires et le grand public à cette révision. Un plan de communication spécifique a été élaboré et est réalisé par Empreinte Communication et l'équipe du SMSCoT.



40

Plusieurs actions ont été menées à l'attention des partenaires/élus et envers le grand public. Il s'agit de :

- La réalisation d'un diaporama de présentation des enjeux de la révision, diffusé notamment lors de la Foire de Douai
- La diffusion toute boîte d'une publication sur les missions du SM SCoT
- La publication d'une plaquette Missions du SM SCoT et de la révision
- L'ouverture d'une adresse mail pour le grand public : jeparticipe@grand-douaisis.org
- La création d'une newsletter : ParlonScot diffusée par mail et ciblée sur la révision du SCoT mais qui reste ouverte à d'autres sujets : actualité juridique, information importante sur le Syndicat Mixte, etc.). La newsletter reprend des informations sur le calendrier de la révision, les actualités de la révision (réunions, documents produits, études connexes, etc.)

Le syndicat mixte a également été présent à la **foire de Douai du 3 au 12 septembre 2016**.

L'objectif de cette présence était de :

- donner à comprendre au grand public : ce qu'est le syndicat mixte du SCoT, ce qu'est le SCoT (schéma de cohérence territoriale) et ce qu'est la démarche climat du territoire,
- présenter les missions et le rôle du syndicat mixte du SCoT sur le territoire,
- d'annoncer le lancement officiel de la révision du SCoT et d'engager la concertation avec le grand public.



Les moyens mobilisés ont été les suivants :

- Un stand de 15 m² équipé de deux écrans vidéo,
- Une présence de l'équipe permanente de 10h30 à 20h,
- Des supports de communication :
 - o Un document pédagogique de 4 pages, diffusé en toute boîte pour informer le grand public de la présence de l'équipe du syndicat mixte du SCoT à la Foire et l'attirer sur le stand afin d'établir un contact personnalisé et expliquer le projet de territoire. Ces personnes ont reçu un carnet portant le logo du SM SCoT.
 - o Un document de présentation du Syndicat mixte et du projet de territoire.
- Un diaporama diffusé en boucle sur le stand pour expliquer le SCoT et la démarche climat du Douaisis. Ce support sera ensuite mis en ligne sur le site internet du SM SCoT.
- Une conférence de lancement officiel de la révision du SCoT le 7 septembre à 17h30 en salon COROT à Gayant Expo.

D – Le lancement des travaux de révisions avec les trois premiers ateliers thématiques dans le cadre du diagnostic

En 2016, trois premiers ateliers thématiques ont été organisés dans le cadre de la phase 1 du diagnostic du SCOT.

Cette première phase a pour objectif de dresser l'état des lieux du territoire et de cibler les enjeux pour bâtir ensuite le Projet d'Aménagement et de Développement Durables.

Les 3 premiers ateliers organisés ont traités des thématiques Habitat, Environnement/Eau/Risques et Développement économique.

Les ateliers ont consisté à présenter les premiers éléments contextuels relatifs aux différentes thématiques afin :

- d'impliquer les acteurs dans la démarche de construction du diagnostic et poursuivre une dynamique collective déjà engagée ;
- d'amender et/ou corriger les éléments contextuels présentés ;
- d'indiquer les thématiques qu'il conviendrait de compléter et/ou d'approfondir ;
- d'alerter sur les éléments faisant enjeu sur le territoire.

2.4.2. LA PROPOSITION DE PRISE DE COMPETENCE ELABORATION DU PCAET

Le décret d'application de la loi de Transition Energétique du 29 juin 2016, a introduit pour les EPCI obligés, la possibilité de transférer leur compétence d'élaboration du PCAET à la structure porteuse d'un SCoT, s'ils en possèdent une sur leur territoire et si tous les EPCI lui transfèrent cette compétence.

Le comité syndical du 11 octobre 2016 a ainsi voté une proposition de transfert de compétence «Elaboration du plan climat air énergie territorial » au syndicat mixte du SCOT Grand Douaisis et a proposé à la Communauté d'Agglomération du Douaisis et à la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent de prendre position sur cette proposition.





ANNEXE 1 : composition du comité syndical

TITULAIRES			SUPPLEANTS		
PRENOM	NOM	COMMUNES	PRENOM	NOM	COMMUNES
Communauté d'Agglomération du Douaisis					
Jacques	ELIAS	ANHIERS	Nadine	MORTELETTE	ANHIERS
Bruno	VENDEVILLE	ARLEUX	Henri	COQUELLE	ARLEUX
Michel	DUJARDIN	AUBY	Freddy	KACZMAREK	AUBY
Christian	DORDAIN	BUGNICOURT	Patrick	MERCIER	VILLERS-AU-TERTRE
Serge	LEROY	COURCHELETTES	Henri	ROBAK	COURCHELETTES
Dominique	PHILIPPE	CUINCY	Philippe	LENGLEZ	CUINCY
Jean-Michel	SZATNY	DECHY	Jean-Michel	CONVENT	CUINCY
Frédéric	CHEREAU	DOUAI	Nadia	BONY	DOUAI
Daniel	SELLIER	DOUAI	Salah	MEZDOUR	DOUAI
Jean-Luc	DEVRESSE	DOUAI	Alain	DUPONT	BRUNEMONT
Brigitte	BONNAFFE-LERICHE	DOUAI	Mohamed	KHERAKI	DOUAI
Annick	LOUVION	DOUAI	Solange	LA GANGA	RAIMBEAUCOURT
Alfred	BOULAIN	ERCHIN	Jean-Luc	PEREZ	ERCHIN
René	LEDIEU	ESQUERCHIN	Philippe	HELIN	ESQUERCHIN
Clovis	PINTIAUX	ESTREES	Christian	WALLARD	ESTREES
François	DEBSKI	FAUMONT	Joël	MARMIN	FAUMONT
Damien	FRENOY	FECHAIN	Jean-Luc	HALLE	HAMEL
Monique	PARENT	FERIN	Michel	LEBLOND	FERIN
Claude	JASPART	FLERS-EN-ESCREBIEUX	Jean-Jacques	PEYRAUD	FLERS-EN-ESCREBIEUX
Thierry	FAIDHERBE	FLERS-EN-ESCREBIEUX	Christophe	WAVRANT	FLERS-EN-ESCREBIEUX
Denis	DESRUMAUX	FLERS-EN-ESCREBIEUX	Sandrine	PONTHIEUX	FLERS-EN-ESCREBIEUX
Annie	GOUPIL	FLINES-LEZ-RACHES	Daniel	LEMAIRE	FLINES-LEZ-RACHES
Françis	FUSTIN	GOEULZIN	Vincent	WANTIER	GOEULZIN
Marie-Laure	MARMOUZET	GOEULZIN	Dominique	BAILLEZ	GOEULZIN
Maryline	LUCAS	GUESNAIN	Mohamed	LAHSEN	GUESNAIN
Romuald	SAENEN	GUESNAIN	Jean-Michel	MIROIR	DOUAI
Corinne	AMADEI	GUESNAIN	Jackie	AVENEL	DOUAI
Nacéra	SOLTANI	LALLAING	Jean-Paul	FONTAINE	LALLAING
Thierry	GOEMINNE	LAMBRES-LEZ-DOUAI	Caroline	SANCHEZ	LAMBRES-LEZ-DOUAI
Bernard	GOULOIS	LAMBRES-LEZ-DOUAI	Frédéric	GUENEZ	LAMBRES-LEZ-DOUAI
Christian	POIRET	LAUWIN-PLANQUE	François	BONTE	LAUWIN-PLANQUE
Daniel	FOUQUET	LECLUSE	Nicole	DESCAMPS-VOTTIER	LECLUSE
Jean-Marc	RENARD	MARCQ-EN-OSTREVENT	Jean-Luc	ROGE	MARCQ-EN-OSTREVENT
Caroline	BIENCOURT	RACHES	Serge	PAUQUET	RACHES
Lionel	COURDAVAULT	ROOST-WARENDIN	Cosette	MARQUETTE	ROOST-WARENDIN
Michel	CREPIEUX	ROUCOURT	Amane	HAMLAT	ROUCOURT
Henri	JARUGA	SIN-LE-NOBLE	Christophe	DUMONT	SIN-LE-NOBLE
Jean-Paul	HOURNON	SIN-LE-NOBLE	Dimitri	WIDIEZ	SIN-LE-NOBLE
Jean-Pierre	STOBIECKI	SIN-LE-NOBLE	Arnaud	PIESSET	SIN-LE-NOBLE
Gilles	HUMERY	WAZIERS	Claudine	PARNETZKI	WAZIERS

TITULAIRES			SUPPLEANTS		
PRENOM	NOM	COMMUNES	PRENOM	NOM	COMMUNES
Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent					
Marc	HEMEZ	ANICHE	Jean-Claude	DENIS	ANICHE
Marie	BONNAFIL	ANICHE	Christian	VITU	ANICHE
Youssef	MANHAB	AUBERCHICOURT	Jean-Christophe	FLEURY	AUBERCHICOURT
Pascal	JONIAUX	BRUILLE-LEZ-MARCHIENNES	Sophie	WIECZOREK	BRUILLE-LEZ-MARCHIENNES
Georges	CINO	ECAILLON	Daniel	DE DONCKER	ECAILLON
Michel	LOUBERT	EMERCHICOURT	Jean-Marc	MIDAVAIN	EMERCHICOURT
Alain	PAKOSZ	ERRE	Patrick	VERDIN	ERRE
Daniel	GAMBIEZ	FENAIN	Arlette	DUPILET	FENAIN
Frédéric	DELANNOY	HORNAING	Daniel	TALMASSE	HORNAING
Laetitia	DUPAS	LEWARDE	Alain	BRUNEEL	LEWARDE
Eric	GOUY	LOFFRE	Alain	FELEDZIAK	LOFFRE
Bernard	DELEMER	MARCHIENNES	Claude	SECONDA	MARCHIENNES
Bernard	DELABY	MASNY	François	SKRZYPCZAK	MASNY
Jean	SAVARY	MONCHECOURT	Eddie	STANASZEK	MONCHECOURT
Jean-Luc	COQUERELLE	MONTIGNY-EN-OSTREVENT	Rosario	CANCARE	MONTIGNY-EN-OSTREVENT
Rémy	VANANDREWELT	PECQUENCOURT	François	CRESTA	PECQUENCOURT
Laurent	HOULLIER	RIEULAY	Marc	DELECLUSE	RIEULAY
Julien	QUENNESSON	SOMAIN	Michelle	BLANQUET	SOMAIN
Alain	DELOEIL	SOMAIN	André	MOLIN	SOMAIN
Franck	DEHOUR	TILLOY-LEZ-MARCHIENNES	Jean-Luc	BOT	TILLOY-LEZ-MARCHIENNES
Dany	HALLANT	VRED	René	LAZIER	VRED
Erich	FRISON	WANDIGNIES-HAMAGE	Jean-Michel	KAZMIERCZAK	WANDIGNIES-HAMAGE
Patrice	BRICOUT	WARLAING	Michael	MASSIP	WARLAING